

**COMMUNE
DE
VIC-FEZENSAC**

ARRETE DU MAIRE

Code Postal 32190

Occupation du domaine public à l'occasion de la fêria de Pentecôte 2024

Le Maire de la Commune de VIC-FEZENSAC,

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le Code Pénal, notamment son article R 26-15 ;
VU l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 ;
VU les articles L 2122-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques ;
VU les articles L 1311-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à une sélection entre les candidats potentiels pour l'occupation du domaine public durant la fêria de Pentecôte et de veiller au bon déroulement, à la sécurité et à l'ordre public durant cette manifestation ;

ARRETE

Article 1 : La commune de Vic-Fezensac met à la disposition des commerçants à l'occasion de la fêria de Pentecôte :

- 5 emplacements « restauration » pour de la restauration assise,
- 30 emplacements « sandwicherie » pour de la restauration debout.

Article 2 : Les candidatures devront parvenir à l'attention de Mme le Maire – Cours Delom – 32190 VIC-FEZENSAC ou sur la boîte mail mairie@ville-vicfezensac.fr, avant le 1er mars 2024.

Article 3° : Les emplacements mis à disposition seront soumis au droit de place prévu par la délibération en vigueur lors de la manifestation.

Article 4 : La sélection des candidats sera effectuée en fonction des critères définis ci-après :

- le candidat devra être en conformité avec la réglementation en matière du Code du Commerce et du Code du Travail et fournir les documents y afférents,
- Pour les commerces alimentaires, les règles en matière d'hygiène devront être respectées,
- Le règlement présenté par la Commune devra être accepté et appliqué sans condition,
- Une attitude respectueuse devra être adoptée envers les agents communaux.

Les comportements constatés lors des précédentes éditions seront pris en compte pour l'attribution des emplacements de l'année 2024.

Article 5 : Le pouvoir adjudicateur, déterminera seul, l'emplacement attribué à chaque candidat.

Article 6 : La Directrice Générale des Services et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vic-Fezensac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont un exemplaire sera transmis à la Brigade de Gendarmerie.

A VIC-FEZENSAC, le 12 janvier 2024

Le Maire,
Barbara NETO

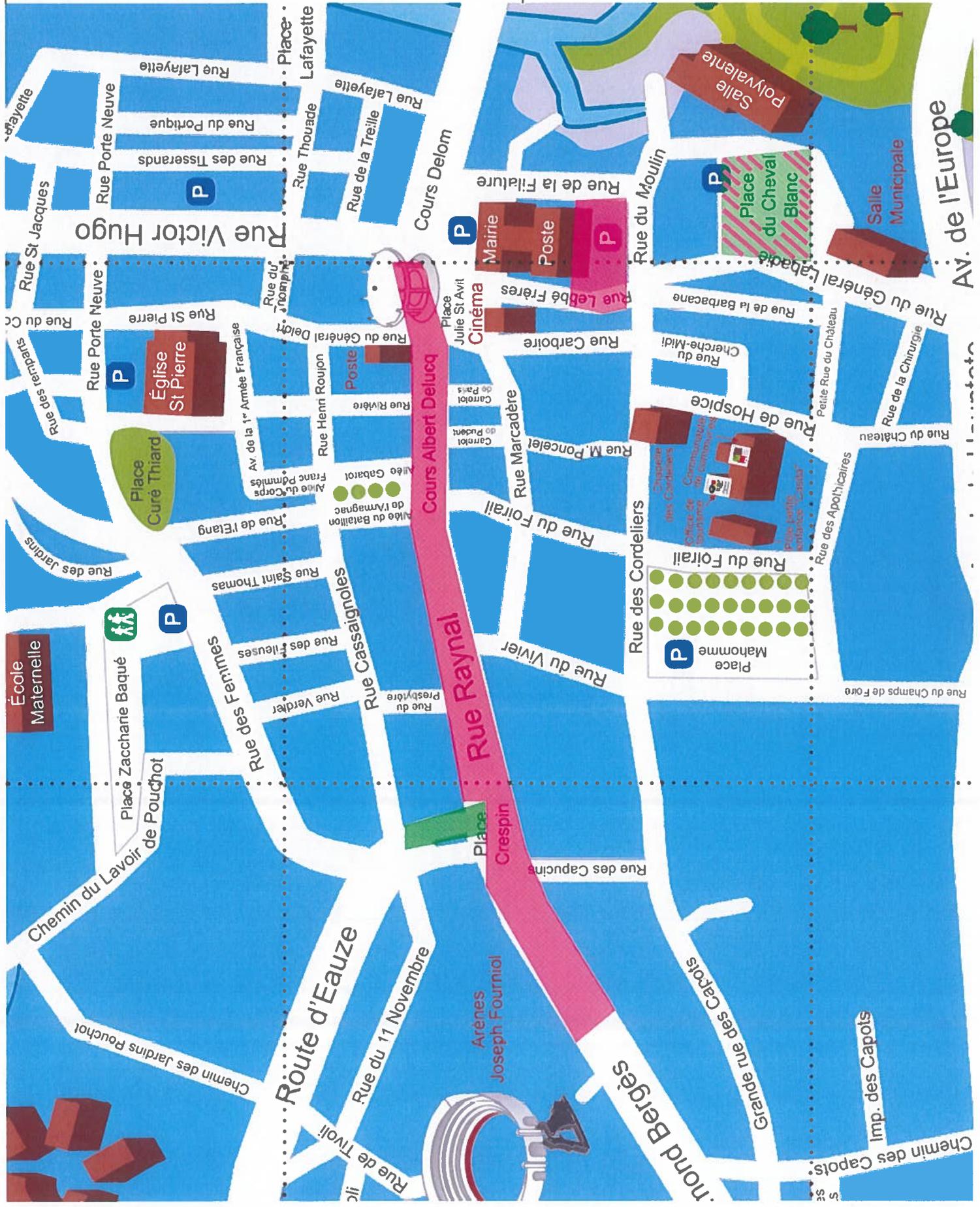
Transmis à la Préfecture le : 12 janvier 2024





PENTECÔTE 2024
PLAN DE RESTAURATION

- Restoration assise
- Sabotecheries



Ecole Maternelle



Place Zaccharie Baqué

Église St Pierre

Arènes Joseph Fournil

Dissociation des Cordeliers
Chèque de tourisme de destination
Place pour enfants "Loulou"

Imp. des Capots



Extrait de la délibération n°2023/07 relative aux tarifs du domaine public pour les fêtes :

<p><u>Emplacement sandwicheries et food trucks</u></p> <p><u>Tarifs pour les commerçants domiciliés dans la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Tarif avec chapiteaux</u> - <u>Tarif sans chapiteaux</u> <p><u>Tarifs pour les commerçants domiciliés hors de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Tarif avec chapiteaux</u> - <u>Tarif sans chapiteaux</u> 	<p>75 € le m²</p> <p>60 € le m²</p> <p>85 € le m²</p> <p>70 € le m²</p>
<p><u>Emplacement Chambre froide</u></p> <p><u>Inférieur à 5 m²</u></p> <p><u>Supérieur à 5 m² et inférieur à 10 m²</u></p> <p><u>Au-delà de 10 m²</u></p>	<p>150 €</p> <p>300 €</p> <p>Prix au m² de l'emplacement</p>
<p><u>Restauration assise</u></p> <p><u>Tarifs pour les restaurants domiciliés dans la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Tarif avec chapiteaux</u> - <u>Tarif sans chapiteaux</u> <p><u>Tarifs pour les restaurants domiciliés hors de la Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Tarif avec chapiteaux</u> - <u>Tarif sans chapiteaux</u> 	<p>25 € le m²</p> <p>10 € le m²</p> <p>55 € le m²</p> <p>40 € le m²</p>